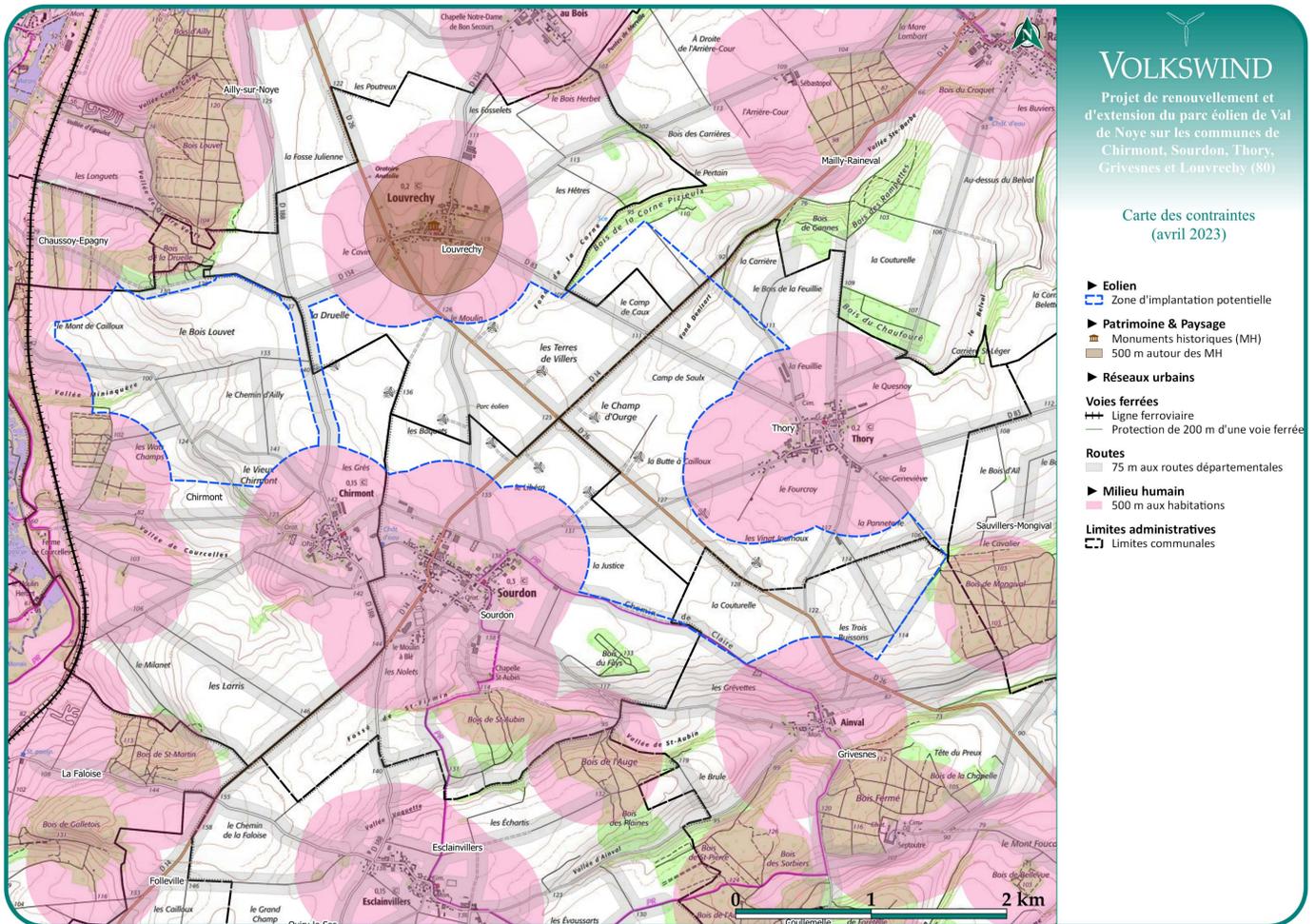




Projet éolien de Val de Noye

Informations

Zone d'implantation potentielle du projet



Le projet de Val de Noye est situé entre les communes de Chirmont, Sourdon, Grivesnes, Thory et Louvrechy dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



Une distance d'environ **500m minimum** aux habitations.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est de 7,5 m/s à 100 m.



La possibilité d'étendre le projet actuel composé de **12 éoliennes**.



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2).

Etudes paysagères



Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon de 20 km autour du projet éolien. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet. Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue. Des mesures de réduction comme la plantation de haies peuvent être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.

Etudes naturalistes



L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation. Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Histoire

- 2009 Mise en service du parc éolien composé de 12 éoliennes
- 2022 Analyse de pré-faisabilité pour un renouvellement et une extension du parc
Rencontre avec les élus et délibérations favorables de Thory, Sourdon, Chirmont et Grivesnes
- Août 2022 Reprise de l'étude écologique pour le projet de renouvellement et d'extension
- Début 2023 Reprise des études paysagères et acoustiques pour le projet de renouvellement et d'extension
Délibération favorable de Louvrechy
- Mai 2023 Exposition publique du 9 mai au 13 mai 2023
Permanence le samedi 13 mai 2023
- 2024 Dépôt de la demande d'autorisation environnementale



Etudes acoustiques



Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe). Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.